

## Questions orales

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

## L'IRAN—LE RÉTABLISSEMENT DES RELATIONS DIPLOMATIQUES

**M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi):** Madame l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Suivant le *Globe and Mail* d'aujourd'hui, le ministre aurait déclaré que la prise des otages par l'Iran était un acte abominable et un outrage grossier pour tous les peuples honnêtes et civilisés. Et il aurait annoncé que notre ambassade à Téhéran serait ouverte dans quelques semaines. Est-ce que, dans ces conditions, le ministre pourrait nous expliquer sa hâte à rétablir les relations avec l'Iran? Voudrait-il nous donner l'assurance qu'aucun Canadien ne sera nommé à un poste en Iran contre sa volonté pour traiter avec ces barbares, ces affreux bandits internationaux?

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Madame le Président, une partie des propos rapportés par le député est exacte, et l'autre inexacte. Il est certain que j'ai condamné vigoureusement le comportement des Iraniens pendant la captivité des otages américains. J'ai dit que nous rétablirions vraisemblablement les relations diplomatiques complètes dans quelques mois, et non dans quelques semaines, au cours de l'année 1981. Nous n'allons certes pas nous précipiter. Cependant, nous allons lever les sanctions dans quelques semaines, puisque nous les avons imposées pour la durée de la captivité des otages, comme les autres pays.

Le député ne doit pas ignorer, et la Chambre le sait, que tous les membres du personnel des Affaires extérieures sont toujours prêts à se rendre volontairement partout dans le monde où leur présence est nécessaire.

\* \* \*

## LE CONSEIL CONSULTATIF DE LA SITUATION DE LA FEMME

## LE PARRAINAGE DE LA CONFÉRENCE—LE RENVOI DE LA QUESTION AU COMITÉ PERMANENT

**L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest):** Madame le Président, j'aimerais poser ma question au ministre de l'Emploi et de l'Immigration, qui est responsable du Conseil consultatif de la situation de la femme. D'après les réponses données par le premier ministre, ce dernier juge qu'il ne vaut même pas la peine de mettre à prix la tête du ministre.

J'aimerais poser une question au ministre au sujet d'un problème qui me préoccupe ainsi que bon nombre de Canadiens. Pourquoi pense-t-il que la conférence, qui devait être parrainée par le Conseil consultatif, serait gênante pour le gouvernement?

**L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Madame le Président, comme je l'ai déjà expliqué maintes fois à la Chambre—peut-être le député était-il absent à ce moment-là—nous avons simplement dit qu'un certain nombre de raisons avait justifié notre décision, lorsqu'on m'a

demandé pourquoi, à mon avis, je pensais qu'il vaudrait mieux reporter cette conférence. La principale de ces raisons était sans nul doute que le Conseil consultatif avait déjà fait part au cabinet de ses recommandations. Celui-ci les a acceptées et recommandées à son tour au comité de la constitution. C'est pourquoi nous avons l'occasion de commencer à examiner une deuxième série de questions, notamment celles qui traitent du droit familial, des relations fédérales-provinciales, des services de garderie et autres. Après avoir consulté un certain nombre de groupes de femmes à travers le pays, j'ai estimé qu'elles avaient besoin de plus amples renseignements et de débattre encore de la question avant de formuler des recommandations et de présenter leurs idées à la conférence des premiers ministres, qui aura lieu une fois notre constitution rapatriée. Voilà la principale raison. Lorsqu'on m'a posé la question, j'ai peut-être dit au cours de la conversation que cela ne me préoccupait guère et qu'il s'agissait surtout de veiller à permettre la tenue d'une vaste discussion dans tout le pays.

Je le répète, madame le Président, ce n'était là qu'une opinion que j'exprimais. Je ne cherchais nullement à imposer un point de vue. Je ne faisais que donner un conseil. Je n'ai aucun mal à comprendre le scepticisme des députés d'en face, car ils doutent de tout. Mais voilà les faits, madame le Président.

**M. Hnatyshyn:** Madame le Président, je m'étais peut-être absenté car généralement, les réponses que donne le ministre m'obligent à courir aux toilettes. D'après la déclaration du ministre et le calendrier imposé par le premier ministre, en principe, le Parlement britannique adoptera la constitution quand tous les travaux préparatoires seront terminés.

Doris Anderson, la présidente du Conseil consultatif, a traité le ministre de menteur. Comme l'intégrité de ce dernier a été mise en doute, je tiens à lui demander si, dans ces conditions, il ne va pas, comme il l'a fait pour l'affaire O'Leary, pour la question Royal Albert Arms, proposer de déférer cette question au comité permanent des privilèges et élections où l'on pourra entendre les témoins sous serment?

**Des voix:** Règlement!

**M. Hnatyshyn:** Cela permettrait au ministre de se blanchir de cette accusation d'ingérence scandaleuse dans les affaires du Conseil consultatif.

**Des voix:** Bravo!

**M. Axworthy:** Madame le Président, ce n'est pas de ma faute si le député a des problèmes avec ses reins ou toute autre partie de son anatomie. Je lui ferai valoir que, dans ce cas, nous connaissons les faits. Ce sont les membres du comité exécutif et du Conseil qui ont dû prendre la décision. Il serait très utile que les députés de l'opposition accordent à ces personnes indépendantes, dévouées à la cause féminine, le respect qu'elles méritent en reconnaissant qu'elles ont pris cette décision sans la moindre hésitation.